



Promotion de la Santé à l'École
PSE Libre de Bruxelles Capitale
Antenne de Jette
Place Cardinal Mercier, 2
1090 Bruxelles
Tél : 02/426.89.71
Psel.jette@promotionsante.be

AVIS IMPORTANT AU SUJET DES MALADIES CONTAGIEUSES

Chers parents,

L'école, comme tous les milieux de vie où se côtoient beaucoup de personnes, est un lieu propice à la transmission des maladies infectieuses.

Des mesures de précaution particulières sont donc nécessaires :

- Tout enfant malade doit bien sûr être soigné et doit rester à la maison jusqu'à guérison ou selon les directives du médecin traitant, cela dans l'intérêt de l'enfant autant que dans celui de ses compagnons de classe.
- Toute maladie contagieuse (et toute absence pour raison de maladie contagieuse) doit immédiatement être signalée à la direction de l'école ou au médecin scolaire, afin que les mesures adéquates puissent être prises.

Voici la liste des maladies contagieuses devant obligatoirement être déclarées :

- La diphtérie
- Les infections à méningocoques (méningite et septicémie)
- La poliomyélite
- Les gastro-entérites infectieuses, la salmonellose, l'hépatite A
- La tuberculose
- La coqueluche
- Les oreillons, la rougeole et la rubéole
- Les infections à streptocoques (e.a. la scarlatine)
- La gale
- L'impétigo
- Le molluscum contagiosum, les verrues et le pied de l'athlète
- Les teignes du cuir chevelu et de la peau
- La varicelle et le zona

Par ailleurs, nous désirons vous donner de plus amples informations au sujet des infections à méningocoques (méningite et septicémie).

La méningite et la septicémie (propagation des microbes dans le sang), aux conséquences parfois dramatique, sont dues à des bactéries, le « méningocoque ». Environ 10 à 15% de la population est porteuse (dans la gorge) de la bactérie mais n'en souffre nullement. La maladie se développe chez certains individus pour des raisons mal connues (immunité plus faible, souche de bactérie plus agressive...).

Il n'y a pas de mesures particulières qui permettent d'éviter l'apparition d'un premier cas d'affection à méningocoques. L'important est donc de détecter très rapidement les symptômes débutants, qui ne sont pas nécessairement tous présents : brusque montée de température, apparition de petites taches rouges bleuâtres sur le corps, maux de tête, raideur de nuque, somnolence ou même état subcomateux, nausées, vomissement.

En présence de ces signes, il est nécessaire de consulter le plus rapidement possible un médecin qui déterminera les causes des symptômes et initiera le traitement adéquat.

Si une affection à méningocoques survient en milieu scolaire, il faut que la direction de l'école et le service P.S.E. soient immédiatement avertis (par la famille, le médecin traitant ou l'hôpital). En soirée, le week-end et au début des vacances, le répondeur téléphonique du centre de santé vous donnera un numéro de téléphone d'urgence. Les mesures nécessaires pourront ainsi être prises pour la protection de la communauté scolaire.

En cas de contact étroit avec un malade, le ministère demande au médecin scolaire d'administrer un traitement antibiotique préventif ou une vaccination, pour laquelle votre autorisation est nécessaire (à remplir au verso du questionnaire invitant à la visite médicale).

Si plusieurs cas se présentent, la vaccination pourra être proposée avec votre accord.

Signalons encore qu'à côté des méningites bactériennes, il existe aussi des méningites virales, plus fréquentes et généralement moins graves que les bactériennes : pour ces méningites virales, les antibiotiques ne sont pas indiqués et il n'y a pas de mesure de prévention particulière à prendre (pas de traitement préventif).

Les méningites virales présentent initialement des signes cliniques semblables à ceux des méningites bactériennes. Il faut donc également contacter le plus vite possible votre médecin, qui pourra intervenir de façon adéquate.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout autre renseignement que vous souhaiteriez obtenir et nous vous prions de croire en nos sentiments dévoués.

L'équipe P.S.E.